

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul tenue en la salle des délibérations du Conseil sise au 18, boulevard Brassard, Saint-Paul, le mercredi 6 avril 2016 à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur le maire, Alain Bellemare, et y sont présents formant quorum :

Madame et Messieurs les conseillers : Serge Ménard
Jacinthe Breault
Jean-Albert Lafontaine
Robert Tellier
Jean-Mathieu Desmarais
Mannix Marion

M^c Richard B. Morasse, directeur général et secrétaire-trésorier et M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, sont aussi présents.

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2016

**2016-0406-
100**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2016, tel que soumis et préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, M^c Richard B. Morasse.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Liste des chèques émis et dépôts directs (paiements électroniques) au cours de la période du 1^{er} au 31 mars 2016

**2016-0406-
101**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le dépôt de la liste des paiements électroniques et chèques émis au cours de la période du 1^{er} au 31 mars 2016, soit:

72 paiements électroniques (dépôts directs):	344 522,19 \$
<u>74 chèques émis:</u>	<u>97 626,51</u>
146 paiements	442 148,70 \$

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Journal des achats et liste des comptes à payer

**2016-0406-
102**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le journal des achats et liste des comptes à payer, tel que soumis, et autorise le paiement desdits comptes, totalisant la somme de 44 585,27 \$ incluant les taxes applicables.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Aucune question

AVIS DE MOTION

Je, Serge Ménard, conseiller, donne avis de motion à l'effet que je proposerai lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement numéro 313-74-2016, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 313-1992 et ses amendements, tel que déjà amendé, en vue de modifier la grille de spécifications du zonage afin de réduire la marge de recul avant à l'intérieur de la zone A-105.

Projet de règlement numéro 313-74-2016, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 313-1992 et ses amendements, tel que déjà amendé, en vue de modifier la grille de spécifications du zonage afin de réduire la marge de recul avant à l'intérieur de la zone A-105 - Adoption du projet de règlement

**2016-0406-
103**

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

Que le Conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 313-74-2016, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 313-1992 et ses amendements, tel que déjà amendé, en vue de modifier la grille de spécifications du zonage afin de réduire la marge de recul avant à l'intérieur de la zone A-105.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Projet de règlement numéro 313-74-2016, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 313-1992 et ses amendements, tel que déjà amendé, en vue de modifier la grille de spécifications du zonage afin de réduire la marge de recul avant à l'intérieur de la zone A-105 - Résolution fixant la date de l'assemblée publique de consultation

**2016-0406-
104**

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

Que le Conseil municipal tienne une assemblée publique de consultation concernant ce projet de règlement le 20 avril 2016 à 19 heures à la Mairie de Saint-Paul, 18, boulevard Brassard, Saint-Paul.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE MOTION

Je, Jacinthe Breault, conseillère, donne avis de motion à l'effet que je proposerai lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement numéro 313-73-2016, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 313-1992, tel que déjà amendé, en vue de modifier et ajouter diverses définitions et d'ajouter des dispositions concernant la coupe d'arbres dans les boisés privés à l'extérieur du périmètre urbain.

Projet de règlement numéro 313-73-2016, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 313-1992, tel que déjà amendé, en vue de modifier et ajouter diverses définitions et d'ajouter des dispositions concernant la coupe d'arbres dans les boisés privés à l'extérieur du périmètre urbain - Adoption du projet de règlement

2016-0406-105

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

Que le Conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 313-73-2016, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 313-1992, tel que déjà amendé, en vue de modifier et ajouter diverses définitions et d'ajouter des dispositions concernant la coupe d'arbres dans les boisés privés à l'extérieur du périmètre urbain.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Projet de règlement numéro 313-73-2016, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 313-1992, tel que déjà amendé, en vue de modifier et ajouter diverses définitions et d'ajouter des dispositions concernant la coupe d'arbres dans les boisés privés à l'extérieur du périmètre urbain - Résolution fixant la date de l'assemblée publique de consultation publique

2016-0406-106

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

Que le Conseil municipal tienne une assemblée publique de consultation concernant ce projet de règlement le 20 avril 2016 à 19 h 15 à la Mairie de Saint-Paul, 18, boulevard Brassard, Saint-Paul.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M. Michel Tremblay, organisateur du tournoi de soccer rapide de Saint-Paul Re: 8^e édition (hommes) - Le 4 juin 2016

2016-0406-107

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise l'utilisation de l'arène de soccer pour la tenue de la 8^e édition (hommes) du tournoi de soccer rapide de Saint-Paul qui aura lieu le:

samedi 4 juin 2016 (hommes), de 9 à 19 heures

- 2- Que le Conseil municipal autorise l'utilisation de l'arène de soccer conformément au tarif prévu à la politique de tarification de cet équipement;
- 3- Qu'à l'occasion de ce tournoi, le Conseil municipal invite M. Michel Tremblay à contacter la directrice du Service des loisirs et de la culture, afin de prendre les arrangements nécessaires pour le prêt des équipements demandés;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Michel Tremblay et remise à M^{me} Geneviève Babin, directrice du Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**États financiers 2015 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Paul -
Montant à verser 3 287 \$**

**2016-0406-
108**

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise le paiement de la somme de 3 287 \$ à l'Office municipal d'habitation de Saint-Paul, représentant la participation municipale à payer à l'organisme pour l'exercice financier 2015;
- 2- Que le Conseil municipal précise que la présente dépense a déjà fait l'objet du certificat de disponibilité de crédit portant le numéro 07295;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Claude Tellier, directeur de l'Office municipal d'habitation de Saint-Paul.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M. Philippe Ducharme pour le Club Optimiste Saint-Paul inc. Re: Vente de garage, 7 et 8 mai 2016 - Demande d'autorisation pour vente de hot-dogs

**2016-0406-
109**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise le Club Optimiste de Saint-Paul inc. à tenir une activité de financement les 7 et 8 mai 2016 à l'occasion de la fin de semaine des ventes de garage par la vente de hot-dogs (casse-croûte) ainsi que l'utilisation du Pavillon du parc Amyot en cas de mauvaise température;
- 2- Que le Conseil municipal prenne bonne note que le Club Optimiste de Saint-Paul se procurera le permis requis pour la préparation d'aliments aux fins de vente auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;
- 3- Que, de plus, le Conseil municipal invite le président du Club à contacter la directrice du Service des loisirs et de la culture, M^{me} Geneviève Babin, afin de prendre les arrangements nécessaires pour obtenir le matériel demandé;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. André Brousseau, président du Club Optimiste de Saint-Paul inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Liste des permis généraux et certificats émis au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2016 - Analyse des permis par type - Valeur des travaux

Les membres du Conseil municipal prennent bonne note du contenu de ces documents.

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-08-2016 Re: Inventaire

**2016-0406-
110**

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le dépôt de l'inventaire détaillé de tous les effets, outils, instruments et machines appartenant à la Municipalité.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-09-2016 Re: Ramassage des branches

**2016-0406-
111**

Considérant que, suite au verglas du mois de février dernier, il y aurait lieu d'effectuer le ramassage des branches dans la municipalité au cours de la semaine du 18 avril 2016;

Considérant que, pour exécuter le travail, l'entrepreneur devra fournir les services de deux hommes avec une déchiqueteuse de typ BC 1000 ou l'équivalent ainsi qu'un camion avec benne à copeaux;

Considérant les offres reçues se détaillant comme suit:

	<u>Taux horaire + plus taxes</u>	<u>Volume de la boîte</u>
André Émondeur et Fils 97, chemin Saint-Jacques Saint-Paul J0K 3E0	110 \$	11,1 m ³
BP Émondage 911, route 343 Saint-Ambroise-de-Kildare J0K 1C0	80 \$	6,7 m ³
Forestier ASL 1031, chemin Montcalm Sainte-Marie-Salomé J0K 2Z0	87 \$	11,1 m ³

Considérant que le meilleur rapport taux horaire/volume revient à l'entreprise Forestier ASL;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal retienne les services de l'entrepreneur Forestier ASL, 1031, chemin Montcalm, Sainte-Marie-Salomé, concernant le ramassage de branches sur le territoire de la Municipalité, suivant le taux horaire de 87 \$ plus les taxes applicables;
- 3 Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Alex S. Laurin, propriétaire de Forestier ASL.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-10-2016 Re: Inspection et analyse des bornes d'incendie

2016-0406-112

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte l'offre de service d'Aqua Data, 95, 5^e Avenue, Pincourt, concernant les inspections et analyses printanière et automnale des bornes d'incendie sur le territoire de la municipalité pour l'année 2016, totalisant la somme de 8 070 \$ plus les taxes applicables;
- 2- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à Aqua-Data inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-11-2016 Re: Embauche d'un aide aux travaux publics

2016-0406-113

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte la recommandation contenue au rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-11-2016, et procède à l'embauche de M. Samuel Turcotte à titre d'aide aux travaux publics, suivant le taux horaire de 10,55 \$ à compter du 6 avril 2016:
- 2- Que, de plus, le Conseil municipal précise que le port des bottes de sécurité est obligatoire pour tout le personnel relevant des travaux publics;
- 3- Qu'ainsi, le taux horaire soit majoré de 0,15 \$ l'heure pour une compensation maximale de 75 \$ par année civile;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Samuel Turcotte.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-12-2016 Re: Demande de soumissions - Travaux de marquage de chaussée

2016-0406-114

Considérant qu'il y aurait lieu de procéder à une demande de soumissions pour les travaux de marquage de chaussée;

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

- 2- Que le Conseil municipal autorise le processus de demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'appel d'offres susmentionné auprès des soumissionnaires apparaissant à la liste jointe au rapport TP-12-2016.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-13-2016 Re: Demande de reprofilage de fossé

2016-0406-115

Considérant que ce rapport donne suite à une demande écrite de M^{me} Claire Audet, propriétaire du 139, rue Mgr-Audet, Saint-Paul;

Considérant que le Service des travaux publics a constaté un problème d'égouttement d'eau nécessitant un reprofilage de fossé;

Considérant que les travaux, estimés à la somme de 2 500 \$, consistent au reprofilage d'environ 50 mètres de fossé à excaver et à la pose de 100 mètres carrés de plaques de tourbe;

Considérant l'adoption du règlement numéro 554-2016, règlement sur les fossés et l'aménagement des ponceaux d'entrées charretières, lors de la séance ordinaire du 16 mars 2016;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la recommandation contenue au rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, M. Yvon Lacaille, et autorise l'exécution des travaux mentionnés ci-après, en régie interne, conformément aux normes et procédures établies au règlement numéro 554-2016 en vigueur, pour un montant estimé à 2 500 \$:
 - . reprofilage d'environ 50 mètres de fossé à excaver;
 - . pose de 100 mètres carrés de plaque de tourbe;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Claire Audet.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-14-2016 Re: Résultat de l'ouverture de soumissions - Acquisition d'un camion paysagiste 6 roues 2016 ou 2017 avec benne basculante

2016-0406-116

Considérant que la Municipalité procédait à une demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'acquisition d'un camion paysagiste 6 roues 2016 ou 2017 avec benne basculante;

Considérant que des soumissions ont été reçues jusqu'à 11 heures le 5 avril 2016 et se détaillent comme suit:

Concessionnaire	2016		2017	
	Option A (blanc)	Option B (bleu)	Option C (blanc)	Option D (bleu)
	Prix + taxes		Prix + taxes	
Albi Ford Lincoln Joliette inc.	Ford F-550 64 503 \$	Ford F-550 64 793 \$	-	-
Automobiles Réjean Laporte et Fils ltée	Ford F-550 70 800 \$	-	-	-
Camions Inter Lanaudière inc.	Isuzu NRR 85 558 \$	-	-	-

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal retienne la proposition d'Albi Ford Lincoln Joliette inc., 525, route 131, Notre-Dame-des-Prairies, suivant l'option B et ainsi adjuge le contrat d'acquisition d'un camion paysagiste 6 roues, 2016, avec benne basculante, modèle F-550, de couleur bleue foncée, auprès de ce concessionnaire, pour une somme de 64 793 \$ plus les taxes applicables;
- 3- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le secrétaire-trésorier et directeur général, M^e Richard B. Morasse, ou en son absence, M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 4- Que le Conseil municipal autorise le paiement des dépenses reliées à l'acquisition du camion Ford F-550 et qu'à cette fin, le Conseil municipal autorise un emprunt au fonds de roulement totalisant la somme de 68 024,55 \$ (taxes nettes) pour un terme de trente-six (36) mois, payable en trois versements comme suit:
 - ~ 7 avril 2017: 22 674,55 \$
 - ~ 7 avril 2018: 22 675,00 \$
 - ~ 7 avril 2019: 22 675,00 \$
- 5- Qu'ainsi, la Municipalité précise qu'elle prévoira les sommes nécessaires au remboursement d'une partie de l'emprunt au fonds de roulement au cours de l'exercice 2017 et qu'il en sera fait de même pour les exercices 2018 et 2019;
- 6- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 7- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à chacun des soumissionnaires.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-15-2016 Re: Recommandation d'embauche - Emplois d'été

2016-0406-117

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte la recommandation contenue au rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-15-2016, et procède à l'embauche des personnes suivantes à titre d'aide aux travaux publics, suivant le taux horaire de 10,55 \$:

M^{me} Pamela Sainte-Marie;
M. Guillaume Soulières.

- 2- Que, de plus, le Conseil municipal précise que le port des bottes de sécurité est obligatoire pour tout le personnel relevant des travaux publics;
- 3- Qu'ainsi, le taux horaire soit majoré de 0,15 \$ l'heure pour une compensation maximale de 75 \$ par année civile;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à:
 - M^{me} Pamela Sainte-Marie;
 - M. Guillaume Soulières.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-16-2016 Re: Forage directionnel - 4, chemin Guilbault

2016-0406-118

Considérant la demande de forage directionnel sous le chemin Guilbault de M. Dominic Mondor de la Pépinière Saint-Paul inc.;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la recommandation contenue au rapport du directeur des travaux publics et des services techniques et autorise les travaux suivants conformément au plan joint au rapport portant le numéro TP-16-2016:
 - exécution d'un forage directionnel pour traverser le chemin Guilbault d'environ 25 mètres de long à une profondeur de 1,8 mètre;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Dominic Mondor de la Pépinière Saint-Paul inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-17-2016 Re: Location d'un camion avec benne basculante

2016-0406-119

Considérant qu'en prévision de travaux printaniers, il y aurait lieu de louer un camion avec benne basculante pour une durée d'environ trois (3) mois;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise la location d'un camion avec benne de 5 000 lb ou de 2 250 lb selon la disponibilité du camion auprès de Location bleu Pélican inc., 115, boulevard Desjardins, Sainte-Thérèse, suivant le taux mensuel de 1 895 \$ plus les taxes applicables;
- 3- Qu'ainsi, le Conseil municipal autorise la dépense inhérente pour une location d'une durée ne dépassant pas quatre (4) mois;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-18-2016 Re: Recommandation d'embauche - Emplois d'été

**2016-0406-
120**

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte la recommandation contenue au rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-18-2016, et procède à l'embauche de M. Samuel Préville à titre d'aide aux travaux publics, suivant le taux horaire de 10,55 \$:
- 2- Que, de plus, le Conseil municipal précise que le port des bottes de sécurité est obligatoire pour tout le personnel relevant des travaux publics;
- 3- Qu'ainsi, le taux horaire soit majoré de 0,15 \$ l'heure pour une compensation maximale de 75 \$ par année civile;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Samuel Préville.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la coordonnatrice de la bibliothèque municipale, portant les numéros BIBLIO-02-2016, BIBLIO-03-2016 et BIBLIO-04-2016 Re: Statistiques des prêts et des dépôts pour les mois de janvier, février et mars 2016

**2016-0406-
121**

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

Que le Conseil municipal prenne bonne note du contenu de ces rapports présentant les statistiques des prêts et dépôts pour les mois de janvier, février et mars 2016.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la technicienne en loisir au Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-13-2016 Re: Embauche de personnel - Soirée des bénévoles 2016

**2016-0406-
122**

Considérant qu'il y aurait lieu de procéder à l'embauche de deux personnes afin d'opérer le bar et d'une autre personne chargée de prendre des photographies dans le cadre de la Soirée des bénévoles qui aura lieu le samedi 16 courant;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte le contenu du rapport de la technicienne en loisir du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-13-2016 et autorise l'embauche des personnes ci-après afin d'opérer le bar au cours de la Soirée bénévoles suivant le taux horaire minimum:

. Émilie Chartier
. Ariane Bujold

- 3- Que, de plus, le Conseil municipal autorise l'embauche de M^{me} Camille Grenier, animatrice chargée de prendre des photographies durant la soirée, suivant le taux horaire minimum;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M^{me} Julie Tétreault, technicienne en loisirs du Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-14-2016 Re: Vente de garage - Animation

**2016-0406-
123**

Considérant que le Conseil municipal a autorisé un budget de 2 500 \$ en novembre dernier pour de l'animation musicale lors du rallye des ventes de garage, les 7 et 8 mai prochain, plus précisément pour la journée du samedi;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la proposition de la directrice du Service des loisirs et de la culture contenue au rapport portant le numéro LO-14-2016 et autorise deux représentations, d'une durée de 60 minutes, le samedi 7 mai, soit une à 11 h et l'autre à 13 h 30 du groupe connu et nommé Les Prozac;
- 3- Qu'à cette fin, le Conseil municipal autorise une dépense totale de 1 950 \$ plus les taxes applicables, incluant les frais de location de scène et son ainsi que de prestations musicales;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M^{me} Geneviève Babin, directrice du Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-15-2016 Re: Location de toilettes chimiques

2016-0406-124

Considérant les propositions reçues de trois (3) fournisseurs différents;

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise la location de six (6) toilettes chimiques à être installées dans les différents parcs de la Municipalité auprès de Toilettes Québec, 868, rue Alfred-Viau, bureau 300, Saint-Jérôme, pour la période estivale du 7 mai au 14 octobre 2016, au coût de 3 240 \$ plus les taxes applicables, incluant le transport et l'entretien hebdomadaire de chacune des unités louées;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à chacun des soumissionnaires.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la technicienne en loisir au Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-16-2016 Re: Embauche animatrice principale - camp de jour estival 2016

2016-0406-125

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte la recommandation contenue au rapport de la technicienne en loisir du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-16-2065 concernant le poste d'animatrice principale pour le camp de jour 2016;
- 3- Que le Conseil municipal retienne donc la candidature suivante au poste d'animatrice principale, suivant le taux horaire de 13,75 \$, à raison de 480 heures, soit 12 semaines de 40 heures:

~ Vicky Desjardins;
- 4- Que M^{me} Desjardins débute ses fonctions le plus rapidement possible afin de planifier avec la technicienne en loisir, M^{me} Julie Tétreault, la formation des animateurs ainsi que le déroulement de l'été;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Vicky Desjardins et remise à M^{me} Julie Tétreault, technicienne en loisir au Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Modification de la résolution numéro 2015-451 adoptée à la séance ordinaire du 4 novembre 2015 - Imputation des dépenses

2016-0406-126

Considérant que la Municipalité a adopté la résolution numéro 2015-451 concernant l'installation d'un poste central d'acquisition de données SCADA avec module VPN pour coordonner la communication de la télémétrie avec les différents sites actuels et futurs;

Considérant qu'il y a lieu de préciser que les frais d'installation serviront aux utilisateurs du réseau d'aqueduc et à ceux du réseau d'égout dans une proportion respective de 30 % et 70 %;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal modifie la résolution numéro 2015-451 adoptée à la séance ordinaire du 4 novembre 2015 en ajoutant le paragraphe suivant:

Que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 55-910-00-000 - Surplus réserve compensation et affectées suivant le partage de 30 % aqueduc et 70 % égout;

- 3- Que la résolution numéro 215-451 ne soit pas autrement modifiée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M. Marcel Beaupré, technicien comptable.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Demande de soumissions - Assurances collectives - Délégation

**2016-0406-
127**

Considérant que la Municipalité de Saint-Paul offre à son personnel une assurance collective en association avec un regroupement d'autres municipalités locales de la région de Lanaudière;

Considérant qu'un appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel prévu pour débuter le 1^{er} juin 2016;

Considérant qu'un cahier des charges a été élaboré par ASQ Consultant, cabinet en avantages sociaux et M. Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collectives, avec la collaboration étroite des représentants des municipalités locales participantes;

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci a proposé d'agir au nom de tous pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;

Considérant les dispositions prévues aux articles 14.3 et 14.4-du Code municipal du Québec;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que la Municipalité de Saint-Paul délègue à la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective et accepte implicitement d'être liée envers le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée par le délégataire;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Pierre Piché du cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Mandat de gestion - ASQ Consultant en avantages sociaux

2016-0406-128

Considérant que le cabinet, ASQ Consultant en avantages sociaux, effectue la gestion du régime d'assurance collective des municipalités membres de la région de Lanaudière depuis 2005 et qu'il a participé à la rédaction de l'actuel cahier des charges, en collaboration avec l'ensemble des municipalités participantes;

Considérant que la Municipalité de Saint-Paul adhère à ce regroupement d'assurance collective;

Considérant que le cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux a déposé une offre de services afin de nous appuyer dans la gestion de ce regroupement régional;

Considérant que la rémunération payable au cabinet ASQ Consultant est incluse dans les coûts qui nous seront proposés par l'assureur qui aura été retenu et qu'aucune autre somme d'argent supplémentaire ne sera requise;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal confie à ASQ Consultant en avantages sociaux, le mandat de gestion de ce regroupement régional d'assurance collective;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Pierre Piché du cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, portant le numéro ADM-06-2016 Re: Résultat de l'ouverture de soumissions - Coupe de gazon

2016-0406-129

Considérant que le Conseil municipal procédait à une demande de soumission par le biais du système électronique d'appel d'offres (SE@O) pour la coupe de gazon des terrains municipaux;

Considérant que cette demande de soumission prévoyait trois options, soit 1 an (2016), 3 ans (2016, 2017 et 2018) et 5 ans (2016, 2017, 2018, 2019 et 2020);

Considérant que les soumissions ont été reçues jusqu'à 11 heures, le 18 mars 2016, et se détaillent comme suit:

Entrepreneurs	1 an	3 ans	5 ans
Dauphin Multi-Services	35 637,25 \$	108 060,75 \$	182 501,32
Les Entreprises Jo-Lie	36 258,29 \$	109 839,07 \$	186 763,10
BP Émondage	40 121,96 \$	125 758,25 \$	216 560,06
Les Gazons verts	41 143,80 \$	122 534,61 \$	205 719,00
Pierre St-Jean	43 351,32 \$	133 423,89 \$	220 223,12
Entreprises Sébastien Grégoire	47 864,10 \$	141 212,29 \$	229 961,50
Gazon Rive-Nord	--	--	256 268,75
Entreprises de pelouse T.L.	104 759,48 \$	320 418,08 \$	544 665,26

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal retienne la proposition du plus bas soumissionnaire conforme suivant l'option cinq (5) ans et ainsi adjuge le contrat de coupe de gazon à Dauphin Multi-Services, pour une somme de 182 501,32 \$ incluant les taxes applicables, le tout suivant le bordereau de soumission soumis;
- 3- Que le Conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'encaissement de la garantie d'exécution du contrat au montant de 5 000 \$;
- 4- Que M^e Richard B. Morasse soit chargé de préparer le contrat à intervenir pour une période de cinq (5) ans;
- 5- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Richard B. Morasse, ou en son absence, le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Pascal Blais, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 6- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 7- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à chacun des soumissionnaires.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Promesse d'achat de Gestion A.F.M. inc., 3473, chemin Saint-Pierre, Mascouche, concernant les immeubles connus et portant les numéros 5 723 555 (595,8 mètres carrés), 5 723 554 (579,9 mètres carrés), 5 723 550 (595 mètres carrés), 5 723 549 (595 mètres carrés), 5 723 548 (595 mètres carrés), 5 723 547 (595 mètres carrés), 5 723 578 (595 mètres carrés) et 5 723 581 (851 mètres carrés)

**2016-0406-
130**

Considérant la promesse d'achat de Gestion A.F.M.inc., représentée aux fins des présentes par M. Alain Monette, ayant sa principale place d'affaires au 3473, chemin Saint-Pierre, Mascouche, concernant les immeubles connus et portant les numéros 5 723 555, 5 723 554, 5 723 550, 5 723 549, 5 723 548, 5 723 547, 5 723 578 et 5 723 581 du cadastre du Québec,

Considérant que le Conseil municipal accepte le contenu et les conditions énoncées à ladite promesse d'achat;

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la promesse d'achat de Gestion A.F.M.inc., représentée aux fins des présentes par M. Alain Monette, ayant sa principale place d'affaires au 3473, chemin Saint-Pierre, Mascouche, concernant les immeubles connus et portant les numéros 5 723 555, 5 723 554, 5 723 550, 5 723 549, 5 723 548, 5 723 547, 5 723 578 et 5 723 581 du cadastre du Québec, au montant de 269 160 \$ plus les taxes applicables;

- 3- Que le Conseil municipal autorise le secrétaire-trésorier et directeur général à procéder à l'encaissement du dépôt de 53 832 \$ accompagnant ladite offre d'achat;
- 4- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Richard B. Morasse, ou en son absence le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Pascal Blais, soient autorisés à signer l'acceptation de ladite promesse d'achat et les autres documents inhérents au transfert de propriété de l'immeuble vendu, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 5- Que les documents pertinents à la préparation de l'acte translatif de propriété soient transmis au notaire instrumentant dans ce dossier;
- 6- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Alain Monette, représentant de Gestion A.F.M. inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Promesse d'achat des Constructions Fondex inc., 30, Terrasse Vacluse, L'Assomption, concernant un immeuble connu et portant le numéro 5 723 551 du cadastre du Québec, ayant une superficie d'environ 706 mètres carrés

**2016-0406-
131**

Considérant la promesse d'achat des Constructions Fondex inc., représentée aux fins des présentes par M. Michaël Thibodeau, ayant sa principale place d'affaires au 30, Terrasse Vacluse, L'Assomption, concernant un immeuble connu et portant le numéro 5 723 551 du cadastre du Québec,

Considérant que le Conseil municipal accepte le contenu et les conditions énoncées à ladite promesse d'achat;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la promesse d'achat des Constructions Fondex inc., représentées aux fins des présentes par M. Michaël Thibodeau, ayant sa principale place d'affaires au 30, Terrasse Vacluse, L'Assomption, concernant un immeuble connu et portant le numéro 5 723 551 du cadastre du Québec, au montant de 38 000 \$ plus les taxes applicables;
- 3- Que le Conseil municipal autorise le secrétaire-trésorier et directeur général à procéder à l'encaissement du dépôt de 7 600 \$ accompagnant ladite offre d'achat;
- 4- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Richard B. Morasse, ou en son absence le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Pascal Blais, soient autorisés à signer l'acceptation de ladite promesse d'achat et les autres documents inhérents au transfert de propriété de l'immeuble vendu, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 5- Que les documents pertinents à la préparation de l'acte translatif de propriété soient transmis au notaire instrumentant dans ce dossier;

- 6- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Michaël Thibodeau des Constructions Fondex inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Départ temporaire de M^{me} Jacinthe Breault, conseillère, à 19 h 47

M^{me} Jacinthe Breault indique avoir un intérêt dans le prochain point de l'ordre du jour et ainsi se retire de la salle pour ne pas participer ni entendre les délibérations sur le document soumis ci-après.

M^{me} Jacinthe Breault quitte la table du conseil à 19 h 47.

Promesse d'achat de M^{me} Karine Lasalle et M. Francis Middleton, 149, rue Valréas, Saint-Paul, concernant un immeuble connu comme étant le numéro 5 723 579 du cadastre du Québec, ayant une superficie d'environ 832,3 mètres carrés

**2016-0406-
132**

Considérant la promesse d'achat de Mme Karine Lasalle et M. Francis Middleton, 149, rue Valréas, Saint-Paul, concernant un immeuble connu et portant le numéro 5 723 579 du cadastre du Québec,

Considérant que le Conseil municipal accepte le contenu et les conditions énoncées à ladite promesse d'achat;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la promesse d'achat de M^{me} Karine Lasalle et M. Francis Middleton, 149, rue Valréas, Saint-Paul, concernant un immeuble connu et portant le numéro 5 723 579 du cadastre du Québec, au montant de 44 796 \$ plus les taxes applicables;
- 3- Que le Conseil municipal autorise le secrétaire-trésorier et directeur général à procéder à l'encaissement du dépôt de 10 301,20 \$ accompagnant ladite offre d'achat;
- 4- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Richard B. Morasse, ou en son absence le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Pascal Blais, soient autorisés à signer l'acceptation de ladite promesse d'achat et les autres documents inhérents au transfert de propriété de l'immeuble vendu, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 5- Que les documents pertinents à la préparation de l'acte translatif de propriété soient transmis au notaire instrumentant dans ce dossier;
- 6- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Karine Lasalle et M. Francis Middleton.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Retour de M^{me} Jacinthe Breault à 19 h 50

M^{me} Jacinthe Breault, conseillère, reprend place à la table du Conseil à 19 h 50.

Promesse d'achat de Construction Mike Blais (1997) inc., 65, rue des Défricheurs, Saint-Charles-Borromée, concernant les immeubles connus et portant les numéros 5 723 540 (742,8 mètres carrés), 5 723 542 (560 mètres carrés), 5 723 543 (560 mètres carrés), 5 723 544 (560 mètres carrés), 5 723 545 (560 mètres carrés)

2016-0406-133

Sur la proposition de M. Jean-Mathieu Desmarais, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la promesse d'achat de Construction Mike Blais (1997) inc., représentée aux fins des présentes par M. Mike Blais, ayant sa principale place d'affaires au 65, rue des Défricheurs, Saint-Charles-Borromée, concernant les immeubles connus et portant les numéros 5 723 540, 5 723 542, 5 723 543, 5 723 544 et 5 723 545 du cadastre du Québec, au montant de 160 538 \$ plus les taxes applicables;
- 3- Que le Conseil municipal autorise le secrétaire-trésorier et directeur général à procéder à l'encaissement du dépôt de 32 108 \$ accompagnant ladite offre d'achat;
- 4- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Richard B. Morasse, ou en son absence le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Pascal Blais, soient autorisés à signer l'acceptation de ladite promesse d'achat et les autres documents inhérents au transfert de propriété de l'immeuble vendu, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 5- Que les documents pertinents à la préparation de l'acte translatif de propriété soient transmis au notaire instrumentant dans ce dossier;
- 6- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Mike Blais, représentant de Construction Mike Blais (1997) inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Courriel de M. Robert Groulx, président, Comité sécurité Publique de la MRC Joliette Re: Projet relatif à la fourniture de service des cadets de la Sûreté du Québec

2016-0406-134

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte de contribuer au projet relatif à la fourniture de service des cadets de la Sûreté du Québec pour la période estivale 2016;
- 2- Que la dépense afin d'assumer les coûts reliés à la contribution municipale à ce projet soit partagée entre les villes et municipalités participantes et qu'il en sera ainsi pour le partage du temps effectué par les cadets de la Sûreté du Québec.
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à :
- M. Sylvain Lachapelle, directeur de poste, Sûreté du Québec de la MRC de Joliette;
 - M^{me} Dominique Masse, directrice général et secrétaire-trésorière de la MRC de Joliette.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Courriel de M. Gilles Pitre, directeur général du Centre culturel de Joliette
Re: Projet d'entente pour la subvention pour les spectacles jeune public pour la saison 2016-2017

2016-0406-135

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte le contenu de l'entente à intervenir entre la Municipalité de Saint-Paul et le Centre culturel de Joliette, concernant la subvention pour les spectacles jeune public pour la saison 2016-2017;
- 2- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M^c Richard B. Morasse, ou en son absence le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Pascal Blais, soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Gilles Pitre, directeur général du Centre culturel de Joliette.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Facture de la MRC de Joliette - Fourniture et livraison des bacs roulants bruns et des bacs de cuisine - Paiement de 50 % des coûts estimés

2016-0406-136

Considérant que la MRC de Joliette a procédé à un appel d'offres pour l'acquisition de bacs pour les municipalités qui la composent;

Considérant que la Municipalité a ainsi acquis des bacs pour la somme de 174 082 \$ taxes nettes;

Considérant que le Conseil municipal a indiqué que la dépense sera financée par le fonds de roulement de la Municipalité;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le paiement des dépenses reliées à l'acquisition des bacs au montant de 174 082 \$ et qu'à cette fin, le Conseil municipal autorise un emprunt au fonds de roulement totalisant la somme de 174 082 \$ (taxes nettes) pour un terme de soixante (60) mois, payable en cinq versements comme suit:

~ 7 avril 2016: 34 882 \$
~ 7 avril 2017: 34 800 \$
~ 7 avril 2018: 34 800 \$
~ 7 avril 2019: 34 800 \$
~ 7 avril 2020: 34 800 \$

- 3- Qu'ainsi, la Municipalité précise qu'elle a prévu les sommes nécessaires au remboursement d'une partie de l'emprunt au fonds de roulement au cours de l'exercice 2016 et qu'il en sera fait de même pour les exercices 2017, 2018, 2019 et 2020;
- 4- Que le Conseil municipal autorise le paiement de la facture de la MRC de Joliette lorsque le ou les paiements seront requis;
- 5- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M. Benoit Couture, directeur général, Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière Re : Invitation à devenir membre de l'Agence - Année financière 2016-2017

Les membres du Conseil municipal prennent bonne note du contenu de cette lettre.

Lettre de M^{me} Virginie Landreville, Infrastructures, de la firme Les Services exp inc. Re: Décompte progressif n° 2 - Infrastructures du lot 4 666 731 (Bourg Boisé), phase 1 - Projet PAUM4-000226736

**2016-0406-
137**

Considérant la recommandation de paiement #2 relative aux travaux d'infrastructures du lot 4 666 731 du cadastre du Québec, phase 1 du développement domiciliaire, Le Bourg Boisé, décrétés par le règlement numéro 550-2015;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le paiement de la somme de 201 901,32 \$ plus les taxes applicables à l'entrepreneur Jobert inc.;
- 3- Que le Conseil municipal précise que cette dépense a déjà fait l'objet d'un financement permanent autorisé par la résolution du Conseil municipal portant le numéro 2016-0217-066 en vertu du règlement 550-2015;
- 4- Que le Conseil municipal précise que la présente dépense a déjà fait l'objet du certificat de disponibilité de crédit portant le numéro 07469;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Virginie Landreville, infrastructures, de la firme Les Services exp inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Facture de la Sécurité publique du Québec – Services de la Sûreté du Québec – Année 2016

2016-0406-138

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise le paiement de la somme de 638 606 \$ au ministère de la Sécurité publique, représentant les services de la Sûreté du Québec, le tout payable en deux versements égaux au plus tard le 30 juin et le 31 octobre 2016;
- 2- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Autorisation pour émission d'un constat d'infraction au règlement numéro 509-2011, règlement concernant les animaux – 5, chemin Lagarde – Article 7 : Chien non tenu ou retenu au moyen d'un dispositif l'empêchant de sortir de ce terrain

2016-0406-139

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise le représentant du Carrefour canin de Lanaudière à signer le constat d'infraction en rapport avec l'article 7 du règlement numéro 509-2011 et ses amendements qui stipule ce qui suit:

Article 7:

Tout animal gardé à l'extérieur de l'unité d'occupation de son propriétaire ou ses dépendances doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain.

- 2- Que le Conseil municipal précise que cette infraction entraîne une amende minimale de 200 \$ conformément à l'article 16 dudit règlement, à l'égard du contrevenant ci-après:

M. Martin Perreault 5, chemin Lagarde

- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à:
 - M^{me} Diana Aubert, personne chargée de l'application de la loi pour Le Carrefour canin de Lanaudière;
 - M^{me} Isabelle Boutin, greffière, Cour municipale commune de Joliette.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Autorisation pour émission d'un constat d'infraction au règlement numéro 509-2011, règlement concernant les animaux – 11, rue Michel-Bolduc - Article 12.1 : Un chien doit être porté ou conduit par son gardien au moyen d'une laisse dont la longueur ne peut excéder deux (2) mètres, sauf lorsque le chien se trouve dans les limites de l'unité d'occupation de son propriétaire ou ses dépendances; dans ce dernier cas, l'article 8 s'applique

2016-0406-140

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise le représentant du Carrefour canin de Lanaudière à signer le constat d'infraction en rapport avec l'article 12.1 du règlement numéro 509-2011 et ses amendements qui stipule ce qui suit:

Article 12.1:

un chien doit être porté ou conduit par son gardien au moyen d'une laisse dont la longueur ne peut excéder deux (2) mètres, sauf lorsque le chien se trouve dans les limites de l'unité d'occupation de son propriétaire ou ses dépendances; dans ce dernier cas, l'article 8 s'applique;

- 2- Que le Conseil municipal précise que cette infraction entraîne une amende minimale de 200 \$ conformément à l'article 16 dudit règlement, à l'égard du contrevenant ci-après:

M. Michel Bolduc 11, rue Michel-Bolduc

- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à:
 - M^{me} Diana Aubert, personne chargée de l'application de la loi pour Le Carrefour canin de Lanaudière;
 - M^{me} Isabelle Boutin, greffière, Cour municipale commune de Joliette.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Phase 2 du Bourg Boisé – Mandat pour préparation des plans et devis incluant la surveillance des travaux - Projet PAUM-00041809-PP

**2016-0406-
141**

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal mandate la firme Les Services exp inc., concernant les services professionnels de génie civil dans le cadre du développement de la phase II du projet Le Bourg Boisé;
- 2- Qu'ainsi, les honoraires professionnels rattachés à ce projet au montant de 21 500 \$ plus les taxes applicables, soient autorisés et versés suivant l'avancement des travaux, le tout conformément à l'offre de service - révision n° 1 datée du 6 avril 2016;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Isabelle Mireault, ingénieure, M. Ing., directrice Infrastructures de la firme Les Services exp. inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Estimé de coûts - Étude - Chemin du Vieux-Moulin pour eau potable

M. le conseiller, Serge Ménard, fait un retour sur la demande de prolongement du réseau d'aqueduc par les citoyens du chemin du Vieux-Moulin.

La compilation des réponses obtenues nous a indiqué que les propriétaires sont majoritairement en désaccord avec le projet et qu'il ne sera pas donné suite à la demande de prolongement du réseau d'aqueduc sur le chemin du Vieux-Moulin.

M. Serge Ménard, profite de l'occasion pour remercier le personnel municipal pour le temps et l'énergie consacrés à cette demande.

Période de questions

M. Christian Lépine:

M. Lépine demeurant au 803, rue Angers, Saint-Paul, demande des précisions sur la confidentialité de la demande de soumission concernant le marquage de chaussée.

M. Lépine pose deux questions concernant les parcs. Il demande combien il y aura de toilettes portatives au parc Amyot et s'il y aura un suivi sur la sécurité des bandes de contour noires dans les aires de jeux.

M. le maire, Alain Bellemare, informe M. Lépine que la non-divulgarion des soumissionnaires invités lors d'un appel d'offres est une mesure anti-collusion favorisant des prix plus concurrentiels.

M. le maire, Alain Bellemare, informe également M. Lépine que deux (2) toilettes portatives seront installées au parc Amyot et qu'un suivi sera fait sur la sécurité des bandes de contour des jeux.

M^{me} France Ducharme:

M^{me} Ducharme demeurant au 7, chemin Lagarde, Saint-Paul, demande s'il y aura un ramassage de branches suite au verglas de cet hiver.

M. le maire, Alain Bellemare, informe M^{me} Ducharme qu'il y aura une cueillette de branches tout en précisant les modalités de l'opération.

M. Denis Desrosiers:

Tout en précisant qu'il est le responsable de l'agence de sécurité retenue pour l'activité «ventes de garage», M. Desrosiers demeurant au 315, rue Dalbec, Saint-Paul, demande si le Conseil municipal a statué sur le plan de circulation.

M. Desrosiers est informé que le plan de circulation a été adapté pour minimiser les impacts et qu'il reste un élément à préciser. Il est demandé à M. Desrosiers de demeurer dans la salle après la séance publique pour finaliser le tout.

M. Christian Lépine:

M. Lépine demeurant au 803, rue Angers, Saint-Paul, demande à quel moment la Municipalité effectuera l'opération balayage des rues et trottoirs.

M. Lépine est informé que, tel qu'il le souhaite, cette opération est retardée cette année pour permettre aux citoyens de nettoyer leurs terrains avant le passage du balai de rue.

Fin de la séance ordinaire du 6 avril 2016 à 20 h 05.

(Signé)

Alain Bellemare

Richard B. Morasse

M. Alain Bellemare
Maire

M^e Richard B. Morasse
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Alain Bellemare, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(Signé)

Alain Bellemare

M. Alain Bellemare
Maire

ANNEXE au procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2016.

Certificats de crédits disponibles:

<u>Résolutions</u>	<u>Certificat</u>
2016-0406-111	07859
2016-0406-112	07894
2016-0406-113	07895
2016-0406-115	07896
2016-0406-116	07897
2016-0406-117	07898
2016-0406-119	07858
2016-0406-120	07899
2016-0406-123	07900
2016-0406-124	07901
2016-0406-129	07902
2016-0406-134	07903
2016-0406-135	07904
2016-0406-136	07905
2016-0406-138	07906
2016-0406-141	07907

(Signé)

Pascal Blais

M. Pascal Blais
Directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier adjoint